

## La loi travail, c'est non, non et non !

*Le projet de loi portant réforme du Code du travail est un condensé de l'ensemble des revendications anti sociales portées par le Medef. Avec la complicité d'un gouvernement qui s'est mis dans sa roue dès 2012, celui-ci est derrière tous les projets régressifs qui se sont succédé depuis lors.*

*Parmi les plus emblématiques, la loi de sécurisation de l'emploi en 2014, le pacte de compétitivité, puis de responsabilité, les loi Macron et Rebsamen en 2015. A chaque fois, ce furent moins de protection sociale et moins de droits sociaux. Tout cela parce qu'il fallait « bien agir » contre le chômage : résultat jamais celui-ci ne s'est aussi bien porté. Mais tout cela n'était qu'une mise en bouche : avec la loi travail, sous le diktat de la commission européenne, Manuel Valls, profitant d'un état d'urgence permettant de museler la contestation, a décidé de passer la démultipliée.*

*Ayant du affronter une première salve de critiques et une opinion très largement défavorable, le gouvernement a fait mine de reculer sur certains points sans pour autant les remettre en cause. Il espérait ainsi calmer et diviser la contestation. Peine perdue tant son projet de casse des conquêtes sociales et des protections des salarié-e-s est attentatoire à leurs conditions de vie. Et promet aux plus jeunes une vie de précarité, de bas salaires, de soumission sans fin à l'arbitraire. En un mot, une vie de merde. Le projet de loi travail, c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase des saloperies antisociales. Et le mouvement qui s'enclenche, c'est l'espoir radical d'une autre vie. De la nécessité du progrès social et de l'égalité pour vivre dignement.*



### Trois exemples emblématiques, parmi d'autres :

**1-** *Aujourd'hui, en cas de difficultés économiques, un employeur peut négocier avec les syndicats un accord de "maintien de l'emploi" pouvant prévoir des baisses de salaires et une hausse du temps de travail pour une durée de cinq ans maximum. Si le salarié ou la salariée refuse l'application de l'accord, il ou elle peut être licencié-e pour motif économique, bénéficie d'une protection et peut contester le licenciement. Demain, avec le projet de loi travail, selon le futur article L.2254-2, ces accords ne sont plus limités aux entreprises en difficulté mais étendu à celles qui « développent l'emploi ». Autre*

**nouveauté : si un-e salarié-e refuse de voir son contrat de travail modifié suite à cet accord, il sera licencié pour motif personnel, à savoir pour « cause réelle et sérieuse » donc sans aucune protection économique et contestation possible de son licenciement.**

**2-** *Aujourd'hui, lorsqu'une entreprise vend tout ou partie de son activité, les emplois sont maintenus et les contrats de travail sont automatiquement transférés dans la structure qui rachète l'activité. Demain, l'article 41 du projet de loi permettra de ne reprendre qu'une partie des salarié-e-s et de licencier les autres.*



**3-** *Aujourd'hui, on ne peut pas dépasser les 10 heures de travail par jour sauf autorisation de l'inspecteur du travail ou accord de branche. Demain, le projet de loi permettrait selon le nouvel article L. 3121-18, de passer de 10h à 12h par jour par simple accord d'entreprise, plus besoin d'accord de branche ! Donc tout dépendra du poids des syndicats dans l'entreprise par rapport à la direction. Enfin s'il y en a... car sinon ce sera selon la volonté unilatérale du patron...*

## Contre le chômage, des alternatives existent !

Interprétation, pensez vous ? Excessif ? Lisez donc le projet de loi (consultable sur [http://www.cjoint.com/doc/16\\_02/FBwkLVNRBDM\\_loielkhomri.pdf](http://www.cjoint.com/doc/16_02/FBwkLVNRBDM_loielkhomri.pdf)) pour réaliser à quel point c'est un avenir sans droits que l'on nous prépare.

Certes le code du travail actuel est insuffisant sur de nombreux points mais ce n'est pas une raison pour le supprimer ! Sans compter que cela ne résoudra certainement pas le problème du chômage, au contraire !

**Oui, les solutions existent.** Mais plutôt que de s'attaquer au code du travail et avec un minimum de courage politique -du vrai, pas celui consistant à s'en prendre comme toujours aux plus faibles-, on peut, entre autres :

- **Baisser le temps de travail !**



- **Embaucher massivement dans les services publics !**
- **Développer des filières industrielles axées sur la transition énergétique et l'écologie !**

Selon nombre d'économistes, plusieurs millions d'emplois sont à clé ! OUI OUI OUI !



Alors en attendant, comme ce gouvernement n'entend aucune de nos propositions raisonnables, toutes et tous en grève et en manifestation jusqu'au retrait du projet de loi !

**Le 31 mars, le 5 avril, le 9 avril.... Et si besoin, la grève générale !!!**

**LE 31 MARS à DIJON :**

**GREVE ET MANIFESTATION AU DEPART DE LA PLACE DE LA LIBERATION A 14 HEURES !**

**Solidaires** Union syndicale

Union syndicale Solidaires 21  
37, rue des grands champs - 21000 DIJON  
Tel. 03 80 38 17 33  
site : [www.solidaires21.org](http://www.solidaires21.org)  
[@solidaires21@yahoo.fr](mailto:@solidaires21@yahoo.fr)